

Distr.: Générale

E/ECA/SA/ICE/14/5  
25 avril 2008

Français  
Original : Anglais

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Quatorzième réunion du Comité intergouvernemental  
d'experts (CIE) pour l'Afrique australe

2 – 4 juin 2008  
Lusaka (Zambie)

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DU  
BUREAU SOUS-RÉGIONAL DE LA CEA POUR L'AFRIQUE  
AUSTRALE POUR LA PÉRIODE 2006-2007**





## **I. INTRODUCTION ET CONTEXTE**

### **A. Introduction**

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique pour l'Afrique australe (BSR- AA) est basé à Lusaka, où il assure le volet sous-régional des activités de la Commission et rapproche le travail analytique de la CEA des États membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). Bras opérationnel de la CEA au niveau sous-régional, il harmonise les politiques et les programmes d'action, fournit des services consultatifs en matière de politique et facilite l'intégration régionale. En outre, le Bureau sous-régional offre un forum de dialogue politique et d'échange d'information entre les États membres de la SADC, de même qu'il contribue à arrêter les positions sous-régionales pour les rencontres continentales.

2. Principal centre régional pour l'Afrique australe, le BSR-AA couvre l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Il est l'un des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, et ses activités sont supervisées par un Comité intergouvernemental d'experts (CIE).

3. Le présent rapport sur l'exécution du programme du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe couvre la période 2006-2007. Y sont passées en revue les activités entreprises au titre du sous-programme intitulé «Appuyer les activités sous-régionales de développement», en indiquant les objectifs et l'orientation stratégique du programme de travail de la Commission. Le rapport donne un bref aperçu des activités du BSR-AA durant la période considérée, assorti d'une évaluation des résultats accomplis.

### **B. Contexte**

4. Les activités se sont déroulées dans un contexte caractérisé par de bons résultats macroéconomiques en général, ainsi qu'il ressort de l'analyse périodique des conditions économiques et sociales en Afrique australe. La sous-région d'Afrique australe dans son ensemble continue d'afficher des taux de croissance moyens supérieurs à 5%, tirés par une forte production de pétrole (en Angola), de diamant (au Botswana, en Namibie, au Lesotho et en Afrique du Sud), par les cours toujours fermes des autres matières premières comme l'or et la platine, et par une demande intérieure en hausse grâce au renouvellement des infrastructures et à la consommation des ménages. Ces taux de croissance cachent toutefois de grandes disparités entre les pays, allant de l'Angola, l'une des économies connaissant la plus forte croissance dans le monde (plus de 27% en 2007) au Zimbabwe, dont le rythme d'effondrement de l'économie est le plus rapide au monde (avec une décroissance supérieure à - 6%). Il est néanmoins réconfortant de constater que la croissance est beaucoup plus équilibrée dans d'autres pays membres, soutenue qu'elle est par de profondes réformes économiques visant à remédier à la faiblesse de capacités institutionnelles et à la mauvaise gestion des finances publiques.

5. S'agissant de l'avenir, des risques imminents et actuels menacent les résultats économiques de la sous-région. Parmi les plus sérieux, figurent le ralentissement de la demande mondiale, donc de celle pour les produits d'exportation de la sous-région; la hausse du prix du pétrole, qui devrait réduire la



demande intérieure, réveiller l'inflation et aggraver le déficit des comptes courants et les positions (extérieures) créditrices nettes des importateurs nets du pétrole; enfin, la possibilité que les marchés financiers internationaux réduisent les ressources destinées à certains pays pauvres d'Afrique australe et portent ainsi atteinte à la croissance. De fait, nombre de pays (comme l'Afrique du Sud et le Botswana) ont revu fortement à la baisse leur ambition en matière de réduction de l'inflation. En plus de l'augmentation du prix des carburants, celle des produits alimentaires pose de sérieux problèmes à la sous-région et menace d'aggraver une situation alimentaire déjà précaire. À cela s'ajoutent des risques internes dans certains pays d'Afrique australe, tels que l'effondrement économique consécutif aux élections au Zimbabwe, la surexploitation des systèmes électriques en Afrique du Sud, entraînant des pannes et des délestages à grande échelle, dont les conséquences déteignent sur les pays voisins. À moins de résoudre sans délai la crise énergétique, on verra s'évanouir les brillantes perspectives économiques de la région.

6. En conséquence, le BSR-AA accroîtra ses services consultatifs en matière de politique économique, en engageant les États membres à poursuivre les réformes économiques, dont ils commencent déjà à recueillir les fruits (ainsi la baisse des taux d'inflation), aujourd'hui menacés par des facteurs externes. En outre, le Bureau sous-régional continuera d'aider les États membres à faire face aux principaux défis économiques de la sous-région, que sont le chômage, la baisse de l'épargne et de l'investissement et la lenteur de la mise en œuvre des programmes visant à renforcer le commerce interrégional et intrarégional. Il les aidera également à freiner l'érosion des préférences commerciales accordées par les pays développés, à faire face à la précarité de la situation alimentaire par des politiques agricoles appropriées et à lutter contre le VIH/sida et ses incidences économiques.

### **C. Grandes lignes du rapport**

7. Le rapport comprend quatre sections principales. La première a été consacrée à l'introduction, au contexte socioéconomique et aux défis de développement de la sous-région. La deuxième met en exergue l'orientation stratégique du programme, notamment les objectifs des activités, leur nature et leur champ, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. La troisième section porte sur l'exécution du programme du Bureau sous-régional pour la période biennale 2006–2007, en mettant l'accent sur les activités entreprises et l'évaluation des résultats accomplis au regard des objectifs fixés. La quatrième section est la conclusion.

## **II. Orientation stratégique du programme pour la période 2006-2007**

8. Durant la période considérée, le Bureau sous-régional a axé ses activités sur la mise en œuvre du plan d'action du Secrétaire général de l'ONU relatif au renforcement des bureaux sous-régionaux de la CEA, en s'attachant particulièrement à approfondir ses relations en matière de programmation avec la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), le but étant d'améliorer la synergie institutionnelle et opérationnelle et de mieux aligner les activités de la CEA sur les priorités définies dans le programme de la Communauté. Ce travail a comporté l'élaboration d'un programme pluriannuel de collaboration en vue de favoriser l'harmonisation et l'intégration des politiques macroéconomiques et sectorielles des pays, ainsi que de conformer ces politiques aux dispositifs régionaux de promotion de l'intégration régionale. À cet égard, le programme pluriannuel vise, entre autres objectifs, à renforcer les capacités des États membres au service de l'intégration régionale, à guider l'exécution d'activités opérationnelles à l'appui des priorités spécifiques de la SADC, le tout dans le cadre général du Plan régional indicatif de développement stratégique et des objectifs de



développement internationalement convenus, dont ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire. Le programme pluriannuel porte sur des activités sociales et de développement spécifiques, les questions de convergence des politiques macroéconomiques, le suivi et l'évaluation des protocoles d'intégration et des instruments relatifs à la création de la zone de libre-échange et à l'élaboration d'un programme général sur l'industrie minière.

9. Pour répondre à ces défis, le Bureau sous-régional de la CEA a entrepris les activités suivantes: ateliers de formation, collecte de données et partage des connaissances sur divers aspects du développement, notamment les mesures politiques communes, en particulier celles qui concernent les activités à fort impact sous-régional, comme l'intégration régionale, la lutte contre le VIH/sida, la promotion de l'égalité hommes-femmes et les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Les États membres et les communautés économiques régionales ont aussi été aidés à traduire les priorités et les objectifs du Plan stratégique indicatif de développement régional et du NEPAD en projets et en programmes concrets.

10. Les modalités d'action ont été les suivantes : surveillance des progrès accomplis dans divers domaines de développement, analyse des politiques et plaidoyer, convocation des parties prenantes et établissement de consensus sur les principaux problèmes de développement dans le cadre de forums tels que la réunion annuelle du Comité intergouvernemental d'experts, fourniture d'assistance technique et appui au renforcement des capacités sous la forme de services consultatifs et de formation des décideurs. Le BSR-AA a continué de s'appuyer sur les partenariats qu'il a établis avec d'autres agences des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, la société civile et le secteur privé, tirant parti de son avantage comparatif pour atteindre les objectifs susmentionnés.

### **III. EXÉCUTION DU PROGRAMME**

11. Durant la période biennale 2006 -2007, les activités ont essentiellement porté sur le renforcement de la capacité des États membres de formuler et d'harmoniser des politiques macroéconomiques et sectorielles, s'agissant notamment de favoriser l'intégration régionale et de répondre aux besoins économiques et sociaux spéciaux de la sous-région d'Afrique australe. Tant au niveau conceptuel que concret, des efforts considérables ont été déployés pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles de la SADC et de ses organismes intergouvernementaux, en vue de mettre en œuvre le Plan stratégique indicatif de développement régional et le NEPAD.

12. L'exécution du programme pour la période biennale 2006 – 2007 couvre des activités de fond et des activités opérationnelles, notamment des réunions intergouvernementales d'experts, des publications techniques, des services d'information, des missions d'assistance technique, de la formation, des séminaires et des ateliers.

#### **A. Principaux aspects de l'exécution du programme**

##### Activités du Comité intergouvernemental d'experts (CIE)

13. Le Comité intergouvernemental d'experts du BSR-AA a été créé aux termes de la résolution 826 (XXXII) de la Commission, en date du 8 mai 1997, pour servir de forum de dialogue avec les États



membres sur les questions de politique et de programme. Il a tenu ses douzième et treizième réunions en 2006 et 2007, respectivement.

14. La douzième réunion, accueillie par le Gouvernement du Royaume du Swaziland, a eu lieu du 10 au 12 avril 2006 à Manzini et avait pour thème: «Création d'emplois pour la réduction de la pauvreté». Ce thème a été examiné à la lumière de la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, adoptée en 2004 par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, dans le but de faire des recommandations sur des politiques et programmes d'appui aux initiatives de réduction de la pauvreté fondées sur la création d'emplois dans la sous-région. Le Comité a abordé les implications de ces recommandations en ce qui concerne notamment les politiques publiques et les activités du secteur privé. Les principales recommandations de la réunion figurent à l'annexe 1 intitulée «Message de Manzini sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ».

15. La treizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts s'est tenue à Lusaka (Zambie) du 14 au 16 mars 2007 sur le thème: «Accélérer le développement de l'Afrique australe pour réaliser les OMD: défis et voies à suivre pour l'Afrique australe ». Son principal objectif était de donner aux pays d'Afrique australe l'occasion de faire le point de leurs progrès vers la réalisation des OMD. Si la région dans son ensemble a enregistré en 2006 une croissance économique positive de 5,4%, celle-ci n'a pas eu d'incidence significative sur le développement humain, comparée à la décennie précédente. En raison du fort taux démographique dans les zones rurales, la pauvreté continue de limiter l'accès à l'éducation, tandis que des attitudes socioculturelles, des politiques discriminatoires et l'inégalité des chances continuent de limiter la participation des femmes à l'économie formelle. Au nombre de mesures recommandées en vue de la réalisation des OMD figurent celles consistant à s'investir davantage dans la création de richesses et d'emplois et à mettre l'accent sur les zones rurales. Ces mesures sont décrites à l'annexe 2.

#### Publications techniques pluridisciplinaires

16. Le BSR-AA a mené des études analytiques et empiriques et formulé des recommandations de politique générale visant à renforcer les capacités des États membres de la région pour approfondir le processus d'intégration. De nombreux documents de ce type ont été établis durant la période couverte par le rapport, dont quelques-uns sont cités dans la présente section. Ces documents, et d'autres figurant à l'annexe 3, peuvent être consultés sur le site Internet de la CEA ([www.uneca.org/eca-sa](http://www.uneca.org/eca-sa)).

**17. Création d'emplois et stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique australe - Note d'information.** Ce document a inspiré les débats sur le thème de la douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, débats qui devraient déboucher sur des recommandations quant aux moyens d'améliorer la création d'emplois, conformément à la Déclaration de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté. Cela est particulièrement pertinent dans la mesure où la plupart des gouvernements d'Afrique australe éprouvent d'énormes difficultés à créer les conditions propices à la mise en œuvre de ce droit fondamental de l'homme qu'est le droit au travail, tel que consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le document appelle l'attention sur des questions critiques relatives à l'emploi, relève un certain nombre de questions de politique prioritaires, cite des études de cas concernant des initiatives en faveur de la création d'emplois et comprend des recommandations.



18. Les dimensions sexospécifiques de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté ont également été abordées, avec un accent particulier sur la création d'emplois pour les jeunes femmes et l'accès à la formation leur permettant d'entrer sur le marché du travail. Il a souligné des domaines clefs, notamment le rôle des femmes dans l'économie informelle et les moyens de leur faire mieux prendre conscience de leurs droits et des possibilités qui s'offrent à elles, ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation et la prise en compte de la sexospécificité à tous les niveaux. En somme, les stratégies de création d'emplois devraient spécifiquement cibler les femmes et les jeunes afin de remédier aux problèmes structurels auxquels ils sont confrontés et dont il faut tenir compte dans la stratégie globale de création d'emplois. Cette stratégie devra reposer sur la solution des problèmes relatifs à la formation professionnelle des femmes et à leur accès au capital.

19. Étant donné l'ampleur du défi que pose la création d'emplois, il faudrait adopter une stratégie régionale dynamique et audacieuse de création d'emplois, en tirant parti des économies diversifiées, des hauts revenus par habitant, de l'excellente allocation des ressources et des taux de croissance élevés de certains pays comme l'Afrique du Sud, le Botswana, Maurice et la Namibie, pour promouvoir les secteurs générateurs d'emplois et faciliter le commerce régional. Il convient d'adopter une approche globale qui, d'une part, intègre les interventions des pouvoirs publics, des instruments politiques rationnels et des stratégies dynamiques de création d'emplois et, d'autre part, aborde la question de l'emploi adéquat et du salaire décent sous tous ses aspects. Le programme doit aussi prévoir des mesures pour stimuler la demande de main d'œuvre, promouvoir la création d'entreprises et maximiser la création d'emplois dans le secteur privé, en supprimant les entraves à l'investissement. Il faut, par ailleurs, prendre des mesures pour relier davantage la production rurale et la production urbaine.

20. **Progrès et perspectives concernant la réalisation des OMD.** Le rapport relève les progrès accomplis dans la réalisation des OMD dans un passé récent, de 2002 environ à nos jours, offre un aperçu des avancées obtenues depuis 1990, l'année de référence pour les OMD, jusqu'à aujourd'hui, souligne les conditions favorables et les obstacles et comprend des propositions de stratégies pour réaliser les OMD en Afrique australe. Si la région affiche une croissance économique favorable, celle-ci ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté en général. On constate une percée majeure concernant l'objectif d'éducation primaire pour tous, que la région d'Afrique australe a des chances d'atteindre. Pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, il faut que les interventions, au-delà du traitement symptomatique de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, s'attaquent aux causes structurelles de ces problèmes. Il est vital pour la région d'adopter des stratégies globales de développement, comprenant la mise en œuvre de programmes de réforme intégrale de l'agriculture. La région devrait promouvoir la création de valeur ajoutée pour accroître les revenus d'exportation et permettre à la fois d'augmenter l'investissement intérieur et d'assurer un service de la dette moins pénible. Il convient de promouvoir l'intégration économique régionale, en particulier dans le domaine du commerce et de l'investissement.

21. **Harmonisation des politiques minières en Afrique australe.** La publication souligne l'importance que revêt l'harmonisation pour la réalisation des objectifs d'intégration régionale tels qu'envisagés par le Protocole de la SADC sur l'industrie minière. Ce Protocole et le Plan stratégique indicatif de développement régional y sont présentés comme les piliers du processus d'harmonisation dans la sous-région. Le Protocole expose, dans les grandes lignes, les questions clefs concernant la mise en place d'un cadre d'harmonisation des politiques, normes, lois et règlements régissant le secteur minier dans la sous-région, désigne les principaux obstacles à l'harmonisation et contient des recommandations visant à renforcer la compétitivité de la région. Les composantes du cadre



d'harmonisation sont les politiques minières, les questions politiques, sociales et économiques, le climat des investissements, la gestion minière, l'environnement fiscal des activités minières, l'extraction minière artisanale et à petite échelle, le développement des compétences, la recherche-développement et la problématique hommes-femmes. L'harmonisation est un processus graduel en vue de l'alignement des politiques nationales et de la fusion des systèmes nationaux de gestion et d'administration du secteur afin de réduire les différences d'environnement opérationnel entre les pays membres de la SADC.

**22. L'incidence de l'aide alimentaire et des subventions à l'agriculture sur la durabilité à long terme de la sécurité alimentaire en Afrique australe.** Cette publication donne un aperçu de la sécurité alimentaire en Afrique australe, en mettant l'accent sur les principales sources de vulnérabilité de la région à cet égard. Elle traite de l'accroissement de l'aide alimentaire dans la sous-région durant la décennie passée et offre une analyse empirique de son impact sur la durabilité de la sécurité alimentaire, en utilisant une approche économétrique à l'échelle de la région. L'étude confirme que des insuffisances structurelles et institutionnelles entravent la production agricole dans les pays concernés. Elle évalue également l'incidence des subventions à l'agriculture dans les pays développés sur la sécurité alimentaire en Afrique australe et conclut que la compétitivité des produits agricoles de la région s'améliorera si l'on élimine ces subventions, en particulier celles concernant le sucre, la viande de bœuf et le maïs. L'étude souligne également qu'il faut résoudre les problèmes de contraintes de l'offre et de non respect des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui empêchent souvent les pays de réagir favorablement à l'amélioration de la compétitivité.

**23. Développement du commerce et du transport en Afrique australe.** La publication passe en revue les questions de développement du commerce et de transport relativement à l'intégration régionale en Afrique australe. En dépit des efforts déployés pour améliorer le commerce en Afrique australe, le volume des échanges entre les deux communautés économiques régionales reste faible. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs, dont la non complémentarité des structures commerciales, la faiblesse du pouvoir d'achat, les contraintes de l'offre, la forte dépendance vis-à-vis de la fiscalité, les déséquilibres commerciaux, les barrières non tarifaires, la complexité des règles d'origine et des problèmes de développement et de coordination du commerce. L'intégration du secteur des transports joue un rôle clef dans l'intégration régionale, en ce qu'elle permet le développement d'infrastructures et de services de transport intégrés et uniformes et, partant, favorise le bon fonctionnement de la zone de libre-échange (ZLA), laquelle se caractérise par la libre circulation des biens, des services et des personnes. Malgré des progrès notables concernant l'harmonisation des politiques de transport, le financement et la gestion des infrastructures de transport, grâce à des partenariats public-privé, surtout dans le secteur routier, des défis restent à relever. Il faut une approche globale intégrant les questions de développement du commerce et d'intégration de transport dans la sous-région pour faire avancer l'intégration régionale. L'étude souligne le rôle du développement des couloirs et des initiatives de développement spatial dans la solution des problèmes de transport en général et de transport de transit en particulier.

**24. Énergie durable: Cadre pour des énergies nouvelles et renouvelables en Afrique australe.** Cette publication présente un cadre de création d'un environnement compétitif et soucieux d'égalité des sexes dans le secteur des énergies nouvelles et renouvelables en Afrique australe, l'objectif final étant d'améliorer l'accès à des services énergétiques abordables dans la région et de promouvoir ainsi le développement durable, de favoriser la croissance économique et de réduire la pauvreté. On y trouve un ensemble de recommandations sur la manière dont les États membres peuvent aligner leurs



politiques dans le secteur, développer et renforcer collectivement les compétences en matière d'énergies renouvelables, mettre en commun leurs ressources pour développer des technologies appropriées dans le domaine des énergies renouvelables et faciliter les échanges concernant ces technologies. Le cadre d'orientation est sous-tendu par la relation fondamentale entre, d'une part, l'accès à des énergies abordables, fiables et durables, en tant qu'important contributeur à la réduction de la pauvreté et, d'autre part, la réalisation des OMD. Le cadre préconise le recours aux incitations fiscales pour promouvoir la production et l'utilisation des technologies liées aux énergies renouvelables. Il comprend des orientations sur le développement, l'offre, l'utilisation, la distribution, la tarification et la gestion de l'énergie, ainsi que sur la facilitation de l'autonomisation des femmes, la participation communautaire et l'accroissement de l'offre énergétique.

#### Réunions d'experts/ateliers/séminaires

25. La nature multidisciplinaire du travail du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe donne lieu à un processus participatif et des débats, permettant ainsi de renforcer l'approche intégrée appliquée à la solution des problèmes de développement économique et social. À cet égard, les débats d'experts font partie intégrante du processus d'élaboration de documents techniques et donnent l'occasion de partager des informations et d'échanger des vues sur les questions d'actualité. Le résumé des discussions et les conclusions de ces manifestations figurent aux rapports cités à l'annexe 3.

26. Un des ateliers organisés dans ce sens s'intitulait «**Mobiliser les institutions traditionnelles de la gouvernance en Afrique australe**». L'atelier et l'étude portant le même titre avaient pour objectif de contribuer à la réflexion sur la mesure dans laquelle les mécanismes traditionnels de la gouvernance pourraient être intégrés au système moderne de prestation de services publics. Les participants à l'atelier ont reconnu la contribution des dirigeants traditionnels à la fourniture de services publics essentiels aux communautés défavorisées. Les exemples abondent de chefs traditionnels qui mobilisent des ressources en faveur de programmes sociaux, plus particulièrement de l'éducation et de la lutte contre le VIH/sida. À l'issue de débats bien informés, les participants ont fait des recommandations concernant des domaines d'intervention clefs, visant à mieux faire participer les systèmes traditionnels de gouvernance à la prestation de services publics, à la réduction de la pauvreté et, partant, à la réalisation des OMD.

27. Un atelier de formation d'une journée sur le lancement et l'application de **l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)** s'est tenu à Lusaka le 5 décembre 2007. Mis au point par le Centre africain pour le genre et le développement social de la CEA, l'IDISA est un outil qui permet de mesurer l'ampleur des inégalités entre les sexes en Afrique et d'évaluer l'efficacité des gouvernements s'agissant de répondre aux douze principaux domaines de préoccupation cités dans le Programme d'action de Beijing de 1995. L'IDISA est un indice composite qui combine des indicateurs quantitatifs et qualitatifs par ses deux composantes : l'Indice de la condition de la femme (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA). Objectifs de l'IDISA:

- a) Fournir aux gouvernements africains des données et des informations sur la situation de l'égalité des sexes et les effets des politiques qu'ils conduisent pour réduire la marginalisation des femmes, ainsi qu'un outil approprié pour mesurer l'égalité des sexes et la promotion des femmes dans différentes sphères, à savoir économique, politique, sociale et dans le domaine des droits des femmes;



- b) Renforcer les capacités des États membres pour ce qui est de suivre effectivement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conventions ratifiées par les pays africains et d'autres engagements pris en matière de parité;
- c) Démocratiser les statistiques et les outils de suivi qualitatifs qui sont efficaces et faciles à utiliser.

28. Le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe a organisé, conjointement avec la SADC, une réunion d'experts destinée à **évaluer les politiques macroéconomiques et le programme de convergence institutionnelle**, éléments cruciaux pour une intégration poussée en Afrique australe. Au cœur du programme se trouve un ensemble d'objectifs en matière de convergence de politiques macroéconomiques que les États membres se doivent de réaliser. Il s'agit de réduire le déficit budgétaire et le taux d'inflation, d'accroître le taux de croissance économique, etc. Les politiques de convergence prévoient la coopération et l'unification monétaire, le développement du marché financier et de capitaux, dont la conjugaison devra avoir des effets très bénéfiques. Lors des discussions, les experts ont relevé des questions qui exigent une attention et un appui particuliers. Elles sont d'ordre théorique, conceptuel, méthodologique et statistique. Elles portent également sur les aspects institutionnels et politiques de l'intégration régionale et les indicateurs de celle-ci, ainsi que sur l'établissement de rapports. Il avait été recommandé aux États membres de soutenir la recherche sur l'intégration régionale et d'intégrer la convergence macroéconomique dans les processus décisionnels. Autre action recommandée, renforcer les capacités en matière de collecte et de diffusion des données afin d'améliorer les rapports sur la convergence macroéconomique et de les publier à temps.

#### Assistance technique

29. Des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales ont bénéficié de services consultatifs sur des questions institutionnelles et sectorielles relatives au renforcement de l'intégration régionale et à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique australe. Ces services ont porté sur les domaines suivants:

- a) Aide, dans le cadre d'appui aux pays pour la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, au processus préparatoire engagé en Afrique du Sud et en Tanzanie pour susciter et promouvoir une large compréhension de la procédure du Mécanisme dans son ensemble. Il s'agit de permettre à ces pays de mettre en place les arrangements institutionnels et organisationnels pour faire participer les principales parties prenantes à l'exercice d'auto-évaluation.
- b) Assistance à la Conférence ministérielle africaine sur l'énergie hydroélectrique et le développement durable, tenue à Johannesburg du 6 au 9 mars 2006, en établissant et présentant un document de travail sur les possibilités économiques qu'offre l'énergie hydroélectrique pour résoudre le problème de développement en Afrique. Le document se voulait une contribution à la conférence s'agissant des aspects économiques du développement de l'énergie hydroélectrique.
- c) Assistance au Malawi pour la réalisation d'une étude approfondie sur la question de sa double appartenance au COMESA et à la SADC et facilitation de services consultatifs très étendus sur ce sujet.



- d) Appui au travail sur l'égalité entre les sexes que mène la Open Society Initiative for Southern Africa, membre de l'équipe spéciale constituée en laboratoire d'idées et chargée de lancer le processus visant à redynamiser le mouvement des femmes dans la région de la SADC. Cet appui consistera notamment à suivre toutes les activités opérationnelles de l'équipe spéciale et à y participer.
- e) Aide au secrétariat de la SADC pour l'élaboration du protocole de la SADC sur l'extraction minière. Il s'agit d'aider à harmoniser le cadre des politiques, normes, lois et règlements régissant le secteur minier en Afrique australe et de faciliter le processus en cours d'élaboration d'une feuille de route définissant les mesures énergiques nécessaires à la mise en œuvre du cadre sous ses divers aspects.
- f) Appui technique au Centre for Land, Economy and Rights of Women (CLEAR) pour définir et opérationnaliser, par une approche d'intégration régionale, les liens stratégiques entre l'Afrique orientale et l'Afrique australe en matière de droits fonciers de la femme.
- g) Appui à la SADC pour l'examen des rapports sur la convergence macroéconomique et institutionnelle et l'établissement d'un rapport examiné lors d'une réunion spéciale de groupe d'experts conjointement organisée par le BSR-AA et la SADC.
- h) Assistance technique élargie en matière de transport et d'infrastructure, fournie par le BSR-AA en réponse aux diverses requêtes opérationnelles dans ce secteur et en sa qualité de membre du groupe de travail technique. Les éléments de l'assistance technique sont les suivants: i) participation à la Conférence africaine sur la sécurité routière, où a été présenté un document sur l'appui de la CEA aux programmes de sécurité routière en Afrique; ii) fourniture d'assistance à la SADC et au COMESA sur l'harmonisation de la tarification des usagers de la route en Afrique de l'Est et en Afrique australe, la lutte contre le dépassement des limites de charge par essieu et la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien, qui s'est traduite par l'accroissement du trafic aérien entre les villes jumelées et par une meilleure coordination et harmonisation d'ensemble des programmes de transport; iii) aide au COMESA pour l'établissement du cahier des charges de l'étude de pré-faisabilité du projet de voie maritime Shire-Zambèze; iv) coordination de l'établissement des directives sur la lutte contre le dépassement des limites de charge par essieu en Afrique de l'Est et en Afrique australe, dans le cadre du programme de transport en Afrique subsaharienne; v) contribution majeure à l'élaboration de la stratégie du Forum parlementaire de la SADC sur les technologies de l'information et de la communication et à la définition des questions à traiter dans le cadre de l'initiative e-SADC.

#### Mise en place de partenariats

30. Le renforcement de la coopération et de l'interaction entre les organisations du système des Nations Unies travaillant sur le terrain et d'autres organisations s'inscrit dans le cadre de la réforme en cours du système et de la priorité accordée à l'unité d'action de l'ONU, qui devraient permettre aux divers organismes d'agir en synergie. À cet égard, le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport à l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la CEA (A/60/471 du



27 septembre 2006), a recommandé un certain nombre de mesures visant à améliorer les mécanismes de renforcement des partenariats à divers niveaux et avec les diverses organisations.

31. Dans ce contexte, la mise en place de partenariats par la collaboration interinstitutions et interdivisions a représenté un aspect essentiel du mécanisme de prestation de services du BS-AA et donné lieu aux consultations en cours avec les bureaux sous-régionaux de la Commission de l'Union africaine (CUA) et de la Banque africaine de développement (BAD) sur les domaines potentiels de collaboration entre la CUA, la BAD, la CEA et la SADC. Le cadre de partenariat devrait être défini dans un document commun comprenant un accord et une proposition de domaines thématiques, conformément aux recommandations de la réunion de 2006 des chefs de la CEA, de la BAD et de la CUA à Addis-Abeba, en vue de redynamiser le secrétariat commun CEA /BAD/CUA, en tant que cadre de coopération et de coordination.

32. Autres activités reposant sur le partenariat ; l'étude sur l'évaluation du secteur informel en Afrique, réalisée avec l'appui technique de base du Centre africain pour la statistique de la CEA et de l'Organisation internationale du Travail; l'atelier sur la mobilisation des structures traditionnelles de la gouvernance, consacré à la contribution des systèmes traditionnels de la gouvernance au développement économique et social en Afrique australe et organisé avec l'appui technique du Conseil pour la recherche en sciences humaines; l'atelier sur l'amélioration de la qualité des élections, qui a abouti sur des recommandations et la définition de domaines d'intérêt sur lesquels les responsables politiques et les parties prenantes peuvent axer leurs interventions visant à améliorer les systèmes électoraux de la région. Cet atelier a enregistré la participation de nos institutions partenaires, à savoir l'Institut électoral d'Afrique australe et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). La série d'activités relatives à l'appui en matière de technologies de l'information et de la communication pour la SADC, menées en collaboration avec la Division des technologies de l'information et de la communication de la science et de la technologie a été réalisée en étroite coopération avec le Forum parlementaire et le secrétariat de la SADC.

## **B. Résultats et réalisations**

33. Les activités exécutées en vue du renforcement des capacités des États membres pour mener l'intégration régionale étaient centrées sur les priorités de la région d'Afrique australe et s'inscrivaient dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire. Leurs résultats, évalués suivant les situations ou résultats escomptés, se présentent comme suit:

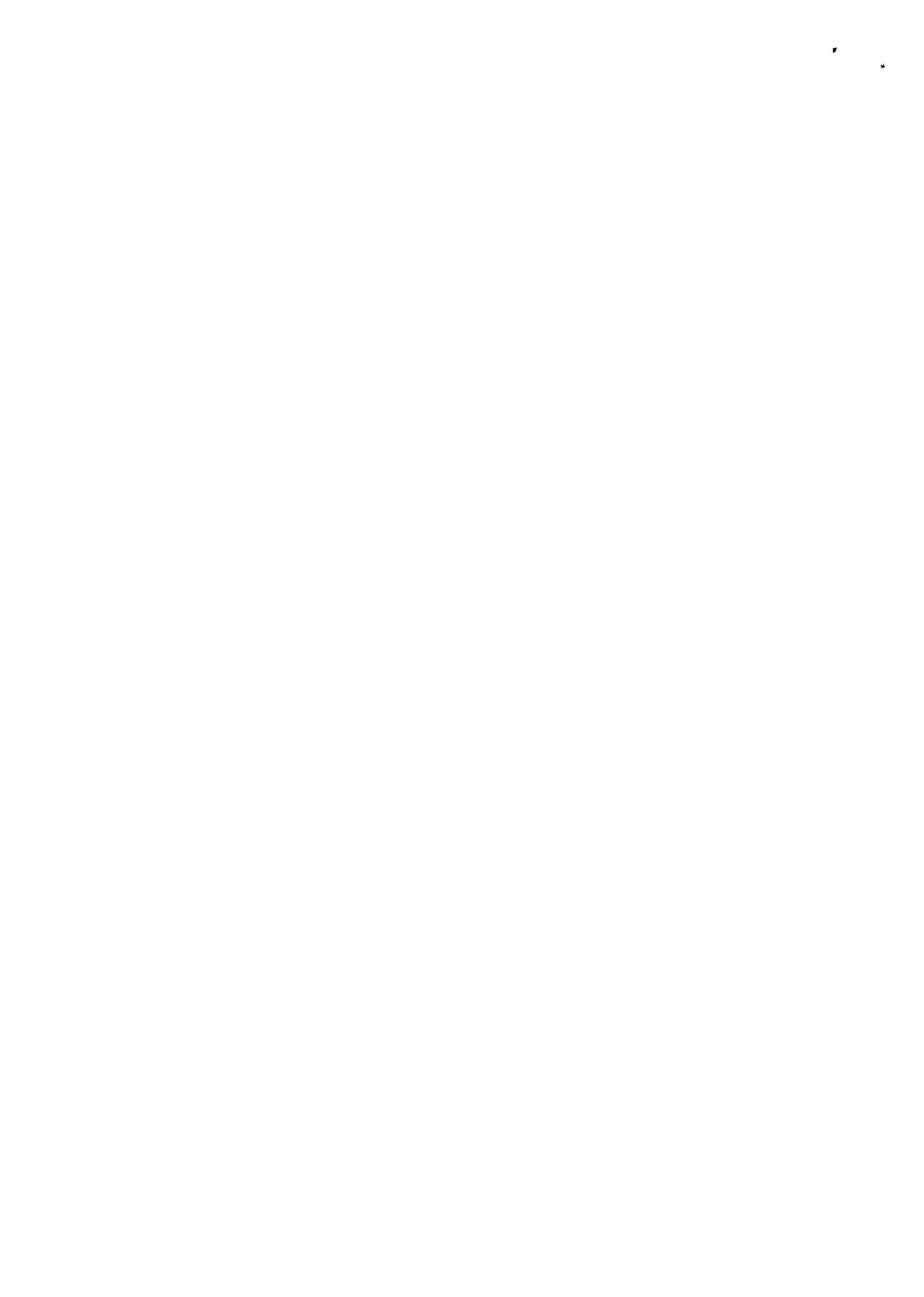
**i) Renforcement des capacités des États membres, de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), des organisations intergouvernementales et de la société civile pour formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur des priorités de développement sous-régionales,** ainsi qu'il ressort des conclusions et des recommandations de réunions allant dans le sens des vues et politiques de développement soutenues par le BSR-AA. Par exemple, les participants à la Conférence ministérielle sur l'énergie hydroélectrique et le développement durable tenue du 6 au 9 mars 2006 à Johannesburg ont pleinement souscrit à la démarche multidimensionnelle de développement de l'énergie hydroélectrique préconisée par le Bureau sous-régional, vu les possibilités qu'elle offre pour aborder les problèmes plus larges de développement et de relations intersectorielles évoqués à la conférence.



Autre indicateur de succès: l'adoption et l'approbation par les ministres des mines de la SADC, réunis le 31 mars 2006 à Antananarivo, du cadre d'harmonisation des politiques, normes, lois et règlements régissant le secteur minier en Afrique australe, mis au point par le BSR-AA pour permettre au secteur minier de contribuer à l'approfondissement de l'intégration économique en Afrique australe. Les ministres des finances de la SADC ont approuvé le cadre en juillet 2006 et demandé au secrétariat de la SADC d'élaborer rapidement un programme général pluriannuel pour sa mise en œuvre.

La formulation et l'adoption, par le Forum parlementaire de la SADC, d'un cadre stratégique régional pour le développement des technologies de l'information et de la communication, comme instrument de gouvernance et de développement, et la formation organisée à l'intention du Forum - composé de parlementaires des pays membres de la Communauté - représentent encore d'autres interventions contribuant à renforcer les capacités des parlementaires. Faisaient également partie des activités en direction des parlementaires de la région SADC les ateliers visant à renforcer leur capacité d'utiliser les TIC au sein des représentations nationales pour en améliorer les activités internes, de communiquer avec leurs électeurs et le public en général, de mieux surveiller les activités de l'exécutif et de participer, aux niveaux régional et international, aux débats sur les enjeux de la société de l'information.

ii) **Renforcement des partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes pluriannuels avec les principaux partenaires et parties prenantes:** Les progrès réalisés se traduisent par la participation accrue des acteurs clés, dont les organismes des Nations Unies, les institutions et les réseaux sous-régionaux, l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires traditionnels. La participation de l'UA et de la BAD à nos réunions et autres activités s'est accrue, comme le montre leur présence à la treizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts et à la Réunion du groupe spécial d'experts sur l'incidence de l'aide alimentaire et des subventions à l'agriculture sur la durabilité à long terme de la sécurité alimentaire en Afrique australe. Autre exemple, la collaboration entre l'Organisation internationale du Travail et le Bureau sous-régional pour l'établissement du rapport sur la création d'emplois présenté à la douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts. De même, la participation de l'OIT et sa contribution au débat sur l'accélération du développement de l'Afrique en vue de réaliser les OMD, lors de la treizième réunion du CIE, représentent des cas concrets de succès en matière de partenariat. Un autre indicateur du renforcement des partenariats est l'engagement, assorti d'assistance technique, des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires internationaux de coopération dans la conception et l'aboutissement de nombreuses initiatives. Il s'agit, entre autres exemples, du partenariat entre l'Institut électoral d'Afrique australe, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et le BSR-AA, pour l'organisation de l'atelier sur l'amélioration de la qualité des élections en Afrique australe, de la collaboration entre le Conseil pour la recherche en sciences humaines et le BSR-AA dans l'établissement du document de travail technique sur la mobilisation des structures traditionnelles de la gouvernance en Afrique australe et, enfin, du rôle consultatif joué par le Southern African Regional Poverty Network, de la Civil Society for Poverty Reduction et de la Private Sector Development Association de Zambie, à la treizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts sur les liens entre secteur privé, dimensions sociales des OMD et création d'emplois.



iii) **Renforcement du rôle des mécanismes intergouvernementaux au niveau sous-régional grâce à une meilleure coopération entre les principaux acteurs du programme de développement sous-régional, notamment les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres institutions sous-régionales.** Le critère de succès dans ce domaine est l'augmentation de la diffusion des rapports issus des principales réunions et conférences, notamment les réunions des comités intergouvernementaux d'experts et la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Les progrès en ce domaine ont été marginaux. Ils ont consisté dans l'utilisation de diverses possibilités, notamment les missions, l'utilisation stratégique de divers moyens de communication - presse écrite et médias audiovisuels - pour diffuser les principaux messages issus des douzième et treizième réunions du Comité intergouvernemental d'experts et pour élargir le champ de cette diffusion. L'utilisation des documentaires vidéo pour capter les messages et les questions clefs issus de la treizième réunion du CIE, le recours au Bureau de l'information de l'ONU à Lusaka, qui dispose de réseaux d'information bien établis, pour une meilleure diffusion, l'utilisation du Media Institute for Southern Africa (MISA) pour faire passer les messages du 13<sup>e</sup> CIE, sont autant d'indicateurs d'une diffusion accrue. Le lancement d'un bulletin d'information électronique sur les activités du Bureau sous-régional, notamment les réunions de son Comité intergouvernemental d'experts, offre également un moyen d'élargir la diffusion.

Le renforcement du rôle du Comité intergouvernemental d'experts par l'amélioration de la coopération entre les principales parties prenantes a été réalisé grâce à la décision stratégique de lancer un programme prévoyant la participation des parties concernées à la réunion annuelle du CIE. L'insertion d'un point de l'ordre du jour leur permettant d'échanger des informations sur la pertinence de leur travail pour le CIE a été précieuse. Elle a eu pour résultat d'accroître non seulement la participation des parties intéressées, mais aussi le nombre des participants qui voulaient faire des présentations. En outre, le recours à la table ronde a permis de diversifier les points de vues, en faisant écho à l'opinion tripartite des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile. La large participation des parties prenantes et leur engagement ont été très bien accueillis, et il a été recommandé non seulement de maintenir la table ronde, mais aussi d'en faire un forum de dialogue entre les institutions et les réseaux sous-régionaux.

#### IV. CONCLUSION

34. La période biennale 2006-2007 a été marquée par l'exercice du repositionnement qui s'est traduit, dans le programme, par un important déplacement d'accent vers l'intégration régionale, pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine, répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. Durant les deux dernières années, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe s'est attaché à créer des possibilités d'échanges entre les États et les acteurs non étatiques sur les problèmes fondamentaux de développement - dont les plus importants sont les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les sexes, l'approfondissement de l'intégration régionale, la promotion des secteurs productifs par la création de valeur ajoutée, le renforcement de l'intégration et l'amélioration de la convergence des politiques macroéconomiques.

